PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce quatrième jour de février 2015 (04/02/2015) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Mme Marlène Doucet M. Robert Doucet

M. Robert Tessier M. Jean-François Cossette

Sont absents: Mme Michelle Bouchard – Mme Marjolaine Guérin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution 2015-02-024 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Mme Marlène Doucet appuyé par M. Robert Doucet et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-d

et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

- 1. Ouverture
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015
- 4. Présentation des comptes
- 5. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment Permis
- 6. AVIS DE MOTION Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 7. Demande d'un droit acquis de M. Yvan Horman (Hauteur de haies)
- 8. Rapport des soumissions pour piscine du camping
- 9. Achat du réseau éclairages des rues d'Hydro-Québec
- 10. Signalisation pour motoneiges
- 11. Formation sur l'assainissement des eaux usées, ROMAEU
- 12. Travaux dans le cadre du PAARM
- 13. Varia:
- 14. Période des questions
- 15. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

<u>Résolution 2015-02-025</u> Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015.

Il est proposé M. Jean-François Cossette appuyé par M. Robert Tessier et résolu d'adopter le procès-verbal de la

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015 tel que rédigé.
-Adoptée-

<u>Résolution 2015-02-026</u> Présentation des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de janvier 2015 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par Mme Marlène Doucet

et résolu que des comptes au montant 100 275.53\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 100 275.53\$ sont disponible en date du 04 février 2015.

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière

Résolution 2015-02-027 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment-permis.

Il est proposé M. Jean-François Cossette appuyé par M. Robert Doucet

et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de janvier 2015.

-Adoptée-

AVIS DE MOTION est donné par M. Robert Tessier qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

Résolution 2015-02-028 Demande d'un droit acquis de M. Yvan Horman (Hauteur de haies)

Il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par M. Robert Tessier et résolu ce qui suit :

 que la municipalité demande un avis juridique à Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, avant de rendre finale une décision concernant un droit acquis pour la haie de M. Yvan Horman, situé au 1225, rue Principale, St-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

Résolution 2015-02-029 Rapport des soumissions pour piscine du camping

ATTENDU les invitations à soumissionner à deux entreprises concernant la réfection de la piscine du camping municipal;

ATTENDU que les deux entreprises ont soumissionnées ;

Il est proposé par M. Robert Doucet appuyé par Mme Marlène Doucet et résolu ce qui suit :

- d'accepter le rapport des soumissionnaires :
 - Piscitrium Trévi 28 093\$
 - Piscine Sans Souci 30 175\$
- d'accepter la soumission de Piscitrium Trévi au montant de 28 093\$
- de soumettre ce projet à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Pacte rural
- d'appliquer la somme restante du Pacte rural de la municipalité à cette dépense.

-Adoptée-

Résolution 2015-02-030 Achat du réseau d'éclairage des rues Hydro-Québec

ATTENDU l'offre d' Hydro-Québec concernant la vente du réseau d'éclairage publique; **ATTENDU** que le coût estimé est de 6 776.39\$ pour acquérir le réseau d'éclairage public; **ATTENDU** que selon l'analyse de la facturation de l'éclairage public présente des économies potentielles;

il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par M. Robert Tessier

et résolu d'accepter l'offre d'Hydro Québec au montant de 6 776.39\$ plus taxes pour l'achat du réseau d'éclairage publique de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

<u>Résolution 2015-02-031</u> Signalisation pour motoneige.

ATTENDU que pour la circulation dans certaines rues de la municipalité pour les motoneiges un tracé doit être approuvé par le conseil;

ATTENDU qu'un plan de signalisation a déjà été approuvé pour la circulation des VTT; Il est proposé par M. Jean-François Cossette appuyé par M. Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- d'autoriser les motoneiges à emprunter le même tracé que les VTT pour la circulation des motoneiges selon la résolution 2013-07-118
- changer la signalisation avec l'ajout de motoneige
- autoriser l'achat.

-Adoptée-

Résolution 2015-02-032 Formation sur l'assainissement des eaux usées, ROMAEU

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par M. Jean-François Cossette et résolu d'autoriser M. Michel Lapointe à s'inscrire à la formation web sur l'assainissement des eaux usées ROMAEU et de défrayer le coût de la formation à la Fédération Québécoise des Municipalités.

-Adoptée-

Résolution 2015-02-033 Travaux dans le cadre du PAARRM

Il est proposé par Mme Marlène Doucet appuyé par M. Robert Doucet et résolu ce qui suit :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Principale pour un montant subventionné de 4 000\$, pour l'exercice 2014-2015, conformément aux exigences du ministère des Transports
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une rue dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.
 -Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Jean-François Cossette, appuyé par M. Robe Doucet. Il est 19 heures 15.	
Guy Dessureault, maire	Sylvie Genois, secrétaire-trésorière